



## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Jean-Nathanaël Karakash  
Conseiller communal

☎ 032 886 43 99 📱 079 670 58 61

### **Budget 2013 : NON aux reports de charges !**

---

Le Conseil communal de Val-de-Travers a présenté ce mercredi son budget 2013, qui sera traité par le Conseil général le 14 décembre prochain.

#### **Un déficit modéré, mais une tendance inquiétante**

Le budget présenté prévoit un déficit modéré de 625'000.- francs, soit moins de 1% des revenus. L'autofinancement s'élève à 3'000'000.- de francs, un niveau appréciable. Malgré ce résultat relativement satisfaisant, une tendance négative s'amorce. Les effets des réformes cantonales récemment décidées et des reports de charges déjà adoptés se font sentir et vont s'accroître durant les années à venir.

#### **Programme d'amélioration et effort de développement**

Ces évolutions sont anticipées dans le plan financier quadriennal. Une péjoration de la situation est attendue et le risque existe de voir les limites de déficit dépassées dès l'exercice 2014. En conséquence, le Conseil communal a décidé de mener, l'an prochain, un programme d'amélioration financière, visant à diminuer durablement les charges nettes d'un demi-million de francs. Grâce à cet effort, les mécanismes de maîtrise des finances devraient être respectés durant toute la durée de la législature.

Mais cela ne suffira pas à plus long terme. Comme il le relevait déjà dans son programme de législature, le Conseil communal est convaincu que seul un développement démographique, économique et touristique de notre commune nous permettra de faire face aux défis à venir. C'est pourquoi le budget des investissements est ambitieux et contient de nombreux projets découlant des priorités de législature.



## **Une opposition déterminée aux reports de charges**

Notre commune se bat pour demeurer dans une situation proche de l'équilibre structurel, malgré les effets conséquents des réformes cantonales et des reports de charges adoptés durant les dernières années. Elle n'a pas la possibilité d'absorber les nouveaux reports de charges que veut nous imposer le Conseil d'Etat dans le cadre de son budget, pour plus d'un demi-million de francs. Compte tenu du programme d'amélioration déjà prévu, il ne sera pas possible de compenser de tels montants. La probabilité de sortir des limites des freins deviendra alors très élevée, faisant peser une sérieuse menace sur le coefficient fiscal communal. Or, le Conseil communal se refuse catégoriquement à tout alourdissement de la charge supportée par les contribuables. Le Conseil communal estime que cela reviendrait à se moquer des citoyens, puisqu'on reprendrait d'une main ce que l'autre main commence à peine à donner, au travers de la diminution de la fiscalité cantonale !

Ainsi, le Conseil communal luttera-t-il par tous les moyens contre toute forme de report qui déstabiliserait durablement la situation de la commune et alourdirait les charges pour les habitants de Val-de-Travers.

Val-de-Travers, le 28 novembre 2012

*LE CONSEIL COMMUNAL*

